VENTE D'ASSURANCES À BORD DES NAVIRES DE LA SNCM

L'énigmatique contrat d'Alliance Assurances

Le 31 octobre 2006, Alliance Assurances, dirigée par Hassan Khelifati, conclut un accord avec AGAT Assurances, une société basée dans les Bouches-du-Rhône, afin d'émettre des attestations d'assurance frontières pour les véhicules automobiles se rendant en Algérie à partir de Marseille à bord des navires de la société française SNCM.

Photo : Samir Sid.

Hassan Khelifati.

Ces assurances étaient souscrites au nom d'Alliance. La prime d'assurance au titre de la garantie responsabilité civile était calculée selon le genre de véhicule et la durée de validité du contrat et devait être de l'ordre de 20 euros environ pour 30 jours et environ 60 euros pour deux mois.

La société AGAT assurances va, au bout d'un certain temps, freiner les paiements des primes encaissées issues des ventes des attestations d'assurance.

Puis, AGAT va jusqu'à conclure un accord du même type avec une autre société algérienne d'assurance, en l'occurrence la GAM (Général Méditerranée Assurance), ce qui a poussé Alliance à conclure que son contrat avec AGAT était en rupture. A partir de là, la société de Hassan Khelifati va porter plainte contre AGAT Assurances auprès du tribunal de commerce de Salon de Provence. Jusqu'ici, AGAT Assurances conteste être débitrice de la société Alliance Assurances et demande que soit ordonnée une médiation par la direction des assurances au ministère des Finances algérien.

Curieusement, la société de Khelifati ne saisit pas cette belle opportunité de mieux défendre ses intérêts ici même en Algérie. Finalement, lorsque le tribunal de commerce de Provence examine le fond du dossier, la situation se résume à un conflit portant sur un total des attestations vendues s'élevant à 450 910 euros dont 354 636 euros reversés à Alliance et un différentiel de 96 274 euros, objet du conflit judiciaire entre les deux entreprises. A noter que cette affaire avait été déjà traitée par le juge des référés de céans le 3 avril 2009 et ce dernier avait condamné AGAT Assurances à verser la somme de 57 342 euros. Mais cette dernière n'a pas jugé utile de verser cette somme, d'où le recours des avocats de Khelifati au tribunal de commerce de Provence.

Cette affaire soulève une multitude de questions, notamment celle de savoir si le contrat conclu entre Alliance Assurances et AGAT Assurances a été enregistré auprès du ministère des Finances et auprès de la Banque d'Algérie. Il s'agit, dans ce cas, d'opérations qui ont, logiquement, généré des recettes en devises. La question mérite d'être posée d'autant que la firme algérienne a curieusement refusé l'arbitrage du ministère algérien des Finances.

Enfin, est-ce que la part d'Alliance dans la recette des ventes de ces assurances dans les navires de la SNCM a bien été enregistrée chez la Banque d'Algérie ?

Une bien curieuse affaire.

H. M.

LES CADRES DE LA POLICE CONDAMNÉS DANS L'AFFAIRE OULTACHE SUSPENDUS PAR LEUR EMPLOYEUR

Les avocats parlent de décision «injuste»

«C'est une décision injuste. Il est temps de mettre un terme à cette grave dérive. Les cadres de la DGSN condamnés récemment constituent l'exemple parfait du malheur que vit aujourd'hui le cadre algérien», dira Me Khaled Bourayou, l'un des avocats du collectif ayant assuré la défense des cadres de la DGSN mis en cause dans l'affaire ABM. Il s'interrogera sur la portée de la double sanction infligée aux cadres concernés.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Deux jours après avoir été condamnés par le tribunal correctionnel de Sidi M'hamed (Alger) à des peines de cinq à trois ans de prison ferme, l'administration de la Sûreté nationale a pris la décision de suspendre les douze cadres concernés.

C'est ainsi que ces derniers se trouvent privés d'un revenu, en attendant que leur affaire soit rejugée en appel. Ainsi, lors d'une conférence de presse animée hier, il a été indiqué que les personnes «doublement sanctionnées» saisiront le premier magistrat du pays concernant leur suspension.

«Grande fut leur surprise d'apprendre qu'ils ont été suspendus, d'autant que durant toute l'instruction, les mis en cause ont exercé le plus normalement du monde leurs fonctions sans compter les différentes promotions dont ils ont bénéficié», explique l'un des avocats.

Pour Me Khaled Bourayou, «la sentence prononcée à l'encontre des jeunes cadres de la DGSN illustre parfaitement le drame que vit aujourd'hui le cadre algérien». Selon lui, «il y a dérive» et «injustice» à l'adresse des cadres algériens.

«Aujourd'hui, il ne peut y avoir de réformes dans ce pays tant qu'il n'y a pas de confiance dans le cadre algérien», explique-t-il, avant d'ajouter qu'«il est temps de mettre fin à cette situation d'agression à l'encontre des cadres algériens».

En guise d'argument, le conférencier dira que les «douze cadres de la DGSN doublement sanctionnés» ont donné une simple consultation technique conformément à l'article 111 du code des marchés.

«La plupart d'entre eux ont plus de quinze années d'expérience et leur participation au sein de la commission d'évaluation technique était à titre facultatif. Aujourd'hui, ils payent pour ce qu'ils n'ont pas fait. Nous interpellons le premier magistrat du pays pour mettre fin à cette situation», a-t-il ajouté.

Selon les avocats de la défense, un appel a été interjeté auprès de la cour.

A. B.

GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DE L'ÉDUCATION

L'UGTA contre le partage

La Fédération nationale des travailleurs de l'éducation, affiliée à l'UGTA, n'admet toujours qu'il ait été mis fin à son monopole de la gestion des œuvres sociales et refuse qu'elle soit confiée aux syndicats autonomes.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - S'exprimant hier à l'occasion d'une rencontre à Alger, le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation (FNTE), Laid Boudaha, n'y est pas allé avec le dos de la cuillère pour remettre en cause le traitement réservé par le département de Benbouzid au dossier de la gestion des œuvres sociales. «Je me demande si le ministère de l'Education nationale fait partie de la République algérienne ou non ? Si c'est le cas, il n'a qu'à faire comme tous les autres départements ministériels, à savoir laisser les travailleurs du secteur choisir eux mêmes le gestionnaire de leurs œuvres sociales. Nous avons eu par le passé, durant une période critique, à gérer ce dossier, maintenant que le pays se porte mieux, le ministère de l'Education nationale doit reprendre les choses en main. Il est inadmissible que l'on confie la gestion des œuvres sociales aux syndicats autonomes», a-t-il martelé. Le SG de la FNTE ne s'arrêtera pas là : «Pourquoi a-t-on peur d'organiser un référendum ? Il s'agit bien de l'argent des travailleurs et non pas des syndicats… D'autant plus qu'aucun syndicat ne représente à 100% les travailleurs du secteur, il y a même une bonne partie qui n'est pas affiliée.» Dans le même sillage, Laïd Boudaha croit savoir qu'aucune décision finale n'a été prise pour le moment concernant le mode qui sera consacré à la gestion des œuvres sociales. «Ce matin, j'étais au siège du ministère de l'Education nationale et j'ai pu apprendre que la décision n'a pas encore été signée par le ministre», a-t-il ajouté. Enfin, Laïd Boudaha s'en prendra à certains syndicats autonomes qu'il accuse d'avoir déclenché des grèves durant le début de l'année scolaire en cours pour le seul et unique but de récupérer la gestion des œuvres sociales.

M. M.

ILS RÉCLAMENT DES AUGMENTATIONS SALARIALES

Les corps communs investissent la rue à Béjaïa

En grève d'une semaine depuis dimanche dernier pour réclamer des augmentations salariales, les corps communs et les ouvriers professionnels du secteur de l'éducation de Béjaïa sont sortis dans la rue, hier pour se faire entendre par le ministère de tutelle qui «tarde à satisfaire leurs légitimes revendications».

Sous le mot d'ordre «pas d'école sans nous», quelque trois cents travailleurs des corps communs exerçant à travers les établissements scolaires de la wilaya ont pris part au départ de la marche qui s'est ébranlée, à 10 h, du Théâtre régional de Béjaïa vers le siège de la wilaya.

Dans une prise de parole improvisée au cours du rassemblement observé devant le siège de la wilaya, les responsables de la section syndicale de wilaya des corps communs et ouvriers professionnels, affiliée à l'UGTA, se sont vivement élevés contre leur «exclusion» des dernières augmentations salariales et de la révision des régimes indemnitaires accordées au corps pédagogique du secteur.

Dans une plate-forme de revendications remise par une délégation des protestataires au wali de Béjaïa, les corps communs et les OP de Béjaia réclament également leur «intégration dans le décret 08/315, la révision des statuts particuliers et des régimes indemnitaires, avec effet rétroactif, au même titre que leurs collègues de l'enseignement et la délivrance de l'agrément de la SNCCOPEN». A signaler que le taux de suivi de la grève est estimé à 90%, selon un délégué du SNCCOPEN.

A. K.